



**Direction générale de  
l'agriculture, de la viticulture et  
des affaires vétérinaires**

DGAV - Affaires vétérinaires  
Santé animale

Chemin du Marquisat 1  
CH - 1025 Saint-Sulpice

Cote: 17. DSAS. 03		R 30 JUIN 2025			
Copie à		Visas	S	M	CS
Syndic		ASP / Jardins			
Mpal/Mpoux		STEP / Piscine			
.....		Concierges			
<b>Administration communale</b>					
Bourse	Place du Marché 12 <sup>er</sup>				
Travaux	1170 Aubonne				
Voirie		Exécution			
.....		Rép à done			

Réf. : GP/GER/Vme

Saint-Sulpice, le 26 juin 2025

**SANTE ANIMALE**

**Loque européenne – Zone d'interdiction – Mesures dans la zone d'interdiction**

**Vu :**

La découverte d'un cas de loque européenne ;

L'Ordonnance fédérale sur les épizooties du 27 juin 1995 (OFE ; RS 916.401) ;

Les directives techniques de l'OSAV fixant les mesures à prendre en cas d'épizooties de loque européenne des abeilles du 1<sup>er</sup> février 2010 ;

**Le Vétérinaire cantonal a pris les mesures suivantes :**

- 1) La commune d'Aubonne se trouve dans la zone d'interdiction pour cause de loque européenne des abeilles ;
- 2) L'inspecteur des ruchers contrôle les colonies de la zone d'interdiction quant à la loque européenne des abeilles dans les 30 jours ;
- 3) Dans cette zone, il est interdit d'offrir, de déplacer, d'introduire ou de sortir des abeilles ou des rayons. Les ustensiles ne peuvent être transportés dans un autre rucher qu'après avoir été nettoyés et désinfectés ;
- 4) Les cas suspects doivent être immédiatement annoncés à l'inspecteur des ruchers ;
- 5) Tout déplacement (arrivée, départ) d'abeilles sur la commune d'Aubonne doit être autorisé par l'inspecteur cantonal des ruchers, M. Alain Schmid (079 815 71 20) ;
- 6) Les mesures d'interdiction seront levées par écrit par le vétérinaire cantonal ;

En conséquence, nous vous prions de bien vouloir afficher cette décision au pilier public jusqu'à nouvel avis.

**LE VETERINAIRE CANTONAL**

  
**Dr G. Peduto**

**Copie par courriel :**

- Mme Claudia GENIER, inspectrice régionale des ruchers
- M. David SENN, inspecteur régional des ruchers